

# L'activité de la ligue des sociétés de la Croix-Rouge

Autor(en): **Rougé, B. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **44 (1936)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973299>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# DAS ROTE KREUZ



Monatsschrift des Schweizerischen Roten Kreuzes  
**REVUE MENSUELLE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE**

## Inhaltsverzeichnis — Sommaire

	Pag.		Pag.
L'activité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge . . . . .	97	Section de Vevey . . . . .	110
Delegiertenversammlung des Schweiz. Roten Kreuzes . . . . .	105	Zweigverein Zürich . . . . .	111
Assemblée générale des délégués de la Croix-Rouge Suisse . . . . .	105	Ordentliche Abgeordnetenversammlung des Schweizerischen Samariterbundes in Zug . . . . .	112
Aus den Sektionen — De nos sections :		Zur Abgeordnetenversammlung vom 7. Juni in Zug . . . . .	115
Section genevoise . . . . .	105	Assemblée générale ordinaire de l'Alliance suisse des Samaritains, à Zoug . . . . .	116
Zweigverein Graubünden . . . . .	105	A propos de l'assemblée des délégués du 7 juin à Zoug . . . . .	119
Section gruyérienne . . . . .	107	Jahresbeiträge unserer Sektionen . . . . .	119
Sezione di Locarno . . . . .	108	Cotisations annuelles de nos sections . . . . .	119
Zweigverein Hinterthurgau . . . . .	108	P. Lüscher-Wildi, Zofingen † . . . . .	120
Section de la Croix-Rouge du Val-de-Ruz . . . . .	109	Le premier désinfectant et le meilleur marché . . . . .	120

## L'activité de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

*B. de Rougé,*  
 Secrétaire Général p. i. de la Ligue.\*)

Avant d'aborder le sujet de cette causerie, j'aimerais dire en quelques mots combien je suis sensible à l'honneur qui m'est fait aujourd'hui de prendre la parole devant un auditoire si particulièrement choisi. Lorsque M. de Fischer, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, m'a prié de venir exposer l'organisation et le fonctionnement de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, je me suis senti fort impressionné à l'idée de venir parler de la Croix-Rouge dans le pays qui en fut le berceau et qui en est encore aujourd'hui l'âme et le centre effectif. C'eût été de ma part une bien grande présomption si je n'y avais été encouragé par M. de Fischer lui-même et par le bienveillant accueil que

j'ai reçu de toutes parts depuis mon arrivée à Berne, ce dont je suis profondément touché.

Il ne m'appartient pas, et ce serait inutile d'ailleurs, de rappeler ici les origines de la Croix-Rouge elle-même. Des conférences antérieures, notamment celle de M. de Fischer et celle de M. le colonel Favre, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, vous ont exposé la croisade de Dunant, la création dans tous les pays des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, le rôle et l'autorité morale du Comité international de la Croix-Rouge, dont M. le professeur Max Huber, qui nous fait aujourd'hui

\*) Conférence donné à Berne, le 16 mars 1936.

L'honneur d'assister à cette causerie, est le président écouté et respecté. Je me bornerai à exposer brièvement les origines, l'organisation et le fonctionnement de l'institution qui groupe les Sociétés de Croix-Rouge sur le plan international. Je veux dire la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Si vous le voulez bien, nous diviserons cette causerie en deux parties. Dans la première, nous verrons comment est organisée, comment fonctionne et ce que signifie la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge; dans la deuxième, nous passerons rapidement en revue le programme du temps de paix de différentes Sociétés nationales et tâcherons de nous faire une idée des activités vers lesquelles se sont plus spécialement tournées les Sociétés et qu'elles poursuivent actuellement.

Tous ceux qui suivent de près ou même de loin l'action de la Croix-Rouge dans le monde, savent que depuis la fin de la grande guerre, cette action s'est étendue aux œuvres de paix, sans que pour cela ait été amoindri le moins du monde le rôle primordial de la Croix-Rouge et tant qu'auxiliaire des services de santé de l'armée. Cet élargissement des activités de la Croix-Rouge est un élément fort intéressant d'une évolution qui n'a fait que se fortifier avec les années, et dont l'instrument agissant a été la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Au moment de l'armistice du 11 novembre 1918, la Croix-Rouge occupait dans le monde une situation de premier plan. Plus que jamais auparavant, elle avait attiré l'attention sympathique et reconnaissante de tous les peuples. Partout elle était populaire. Des millions d'hommes et de femmes avaient répondu à son appel. En face d'un monde désespéré, au moment où les nations se débat-

taient parmi les plus tragiques difficultés, les Croix-Rouges s'affirmaient comme des organisations grosses d'expérience, de ressources et de dévouements. Leur fallait-il démobiliser, alors que les fléaux, qui depuis le commencement des siècles ont entravé la marche de l'humanité, semblaient s'être donné rendez-vous pour parfaire la sinistre besogne de la guerre? Cette démobilisation en présence d'un ennemi vaincu eût été la plus lourde des fautes. Aussi, dès le 27 novembre 1918, le Comité international de la Croix-Rouge lançait-il à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et aux gouvernements un appel pour leur proposer un programme d'action nouveau.

Au moment où le Comité international publiait cet appel, M. Henry P. Davison, président du Comité de guerre de la Croix-Rouge américaine, entretenait le président Wilson d'un projet puisant son inspiration aux mêmes sources. Fort de l'expérience acquise par sa puissante Société dans le domaine de l'hygiène et de l'action sociale, désireux de tourner vers les fléaux du temps de paix, l'armement qui avait su adoucir les horreurs de la guerre, M. Davison voulait fédérer, en une organisation comparable à la Société des Nations, les Croix-Rouges des différents pays.

L'accueil fut si favorable que, dès le 1<sup>er</sup> février 1919, était constitué le «Comité des Sociétés de la Croix-Rouge», composé des représentants des Croix-Rouges américaine, britannique, française, italienne et japonaise et chargé «d'élaborer et de proposer aux Sociétés de la Croix-Rouge du monde entier un programme d'action élargi dans l'intérêt de l'humanité».

Le 5 mai 1919 se constituait à Paris la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Elle venait à son heure, et son appel fut immédiatement entendu. Dès la fin de la même année, elle comptait déjà 26 membres. Aujourd'hui (1936) la Ligue est composée des Sociétés nationales de la Croix-Rouge de 61 pays. Chacune d'elles délègue un représentant au Conseil des Gouverneurs, qui détermine les lignes générales du programme d'action de la Ligue et en confie l'exécution à un secrétaire général désigné par lui. Le Conseil nomme un président, quatre vice-présidents, et les sept membres d'un comité exécutif, qui se réunit deux fois par an.

Le président du Conseil des Gouverneurs est actuellement le président de la Croix-Rouge américaine, l'amrial Cary T. Grayson. Les vice-présidents sont: MM. de Lillers (France), col. Draudt (Allemagne), M. E. J. Conill (Cuba), M. Yamanouchi (Japon). Le Comité exécutif, qui comprend les cinq personnalités que je viens de citer, est complété par: Sir Arthur Stanley (Grande-Bretagne), le sénateur Ciruolo (Italie), le prof. Daneff (Bulgarie), le général Garino (Argentine), le baron Stjernstedt (Suède), M. Donker Curtius (Pays-Bas), M. Filipowicz (Pologne).

Pour faire partie de la Ligue, une Société doit être reconnue par le Comité international, c'est-à-dire qu'il faut que celui-ci l'ait déclarée constituée en conformité avec les stipulations de la Convention de Genève et l'ait reconnue apte à faire partie de la grande famille de la Croix-Rouge.

En tant qu'organisation internationale ayant pour objet le développement de la Croix-Rouge en temps de paix, la Ligue se présente et agit sous deux aspects différents, mais qui se complètent nécessairement l'un l'autre.

D'une part elle constitue un groupement de Sociétés nationales de la Croix-Rouge permettant à celles-ci de collaborer dans un esprit de compréhension réciproque et de bonne entente. Par le Conseil des Gouverneurs, les Sociétés nationales peuvent établir des contacts entre leurs dirigeants, confronter leurs méthodes d'action et décider de l'orientation à donner au programme de paix de la Croix-Rouge dans le monde. Des conférences régionales, groupant les délégués de Sociétés d'une région particulière du monde, permettent à ceux-ci de discuter les questions qui se rattachent aux problèmes communs qu'ils ont à résoudre. Trois séries de conférences régionales ont réuni les Croix-Rouges des diverses régions du globe: Extrême-Orient, Europe orientale et centrale, continent américain.

D'autre part, la Ligue apporte aux Sociétés nationales par son secrétariat, dont le siège est à Paris, un concours permanent et efficace. Il constitue pour elles un centre de renseignement et d'études; sa tâche principale est d'aider au développement de l'organisation et des activités des Sociétés nationales membres de la Ligue. Il comprend, outre les services des publications et de la propagande, d'administration et des finances, quatre sections techniques correspondant aux diverses activités de la Croix-Rouge en temps de paix: secours en cas de calamité, hygiène, infirmières et Croix-Rouge de la Jeunesse.

Le secrétariat de la Ligue publie chaque mois un bulletin destiné à renseigner les Sociétés de Croix-Rouge sur l'activité de la Croix-Rouge dans le domaine national et international ainsi qu'une série d'articles conçus spécialement pour être reproduits dans les revues nationales de Croix-Rouge. De

temps à autre, le secrétariat publie des rapports et des brochures sur des sujets d'actualité intéressant l'œuvre de la Croix-Rouge en temps de paix. Je me bornerai à citer les quatre dernières, qui sont: La Croix-Rouge et les calamités, La Croix-Rouge et l'hygiène rurale, la transfusion du sang, La Croix-Rouge et l'assistance. En général, les publications de la Ligue sont éditées en trois langues, français, anglais, espagnol, occasionnellement en d'autres langues.

Le programme de paix de la Croix-Rouge ne s'est pas immédiatement stabilisé dès la fondation de la Ligue; il y eut, au début, quelques fluctuations quant à la détermination des limites qu'il convenait d'assigner à son champ d'action; mais à la lumière des études poursuivies par son Conseil des Gouverneurs, et des expériences faites par son secrétariat, la Ligue fut bientôt en mesure de fixer et d'adopter les quatre grandes divisions de son travail en temps de paix: secours en temps de calamités publiques, enseignement populaire de l'hygiène, instruction et action de l'infirmière, Croix-Rouge de la Jeunesse.

Je vais passer en revue aussi brièvement que possible chacune ces activités, afin d'en préciser l'étendue et la portée.

Le secours aux victimes des calamités relève directement de l'action bienfaisante des Sociétés nationales. Celles-ci n'ont jamais manqué, à l'occasion d'une catastrophe, d'apporter tout le concours en leur pouvoir aux populations sinistrées. Cette action comporte d'abord la préparation d'une organisation de secours prévoyant l'utilisation, à tout moment, du personnel, du matériel nécessaire, s'appuyant sur des méthodes éprouvées et capables de pourvoir aux besoins des sinistrés: sauvetage, hébergement, distribution de vivres et de vête-

ments, soins médicaux, puis, plus tard, suivant les cas, reconstruction, placement des sinistrés, reprise de la vie économique.

Cette tâche est considérée, en tous cas, par la Croix-Rouge, comme un de ses attributs les plus importants. La solidarité qui unit les Sociétés de Croix-Rouge sur le plan international s'est manifestée d'une manière éclatante en temps de calamités.

La Ligue n'a cessé de mener, en faveur de cette préparation permanente aux devoirs en temps de catastrophe, une active propagande qui tirera une force nouvelle de l'Union internationale de Secours, fédération d'Etats, dont la création est due à l'initiative généreuse et persévérante du sénateur Ciraolo, ancien président de la Croix-Rouge italienne. L'entrée en vigueur de l'Union a été réalisée en 1933, sur la base de la Convention de juillet 1927. Un rôle important est confié dans le fonctionnement de cette Union aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, au Comité international et à la Ligue; ainsi se trouve consacrée l'éminente position que s'est assurée la Croix-Rouge dans le monde, comme organisation d'assistance aux victimes des calamités.

La sollicitude de la Croix-Rouge ne s'est pas bornée aux seules victimes des fléaux de grande envergure; elle s'est tournée vers le soulagement de la souffrance d'où qu'elle vienne. Beaucoup de Sociétés nationales ont créé des postes de secours sur les routes, au bord de la mer, dans les exploitations minières, en somme partout où il y a risque d'accidents. Elles ont des services de transport des blessés ou des malades, pour lesquels certaines d'entre elles se servent de bateaux-hôpitaux ou d'avions. L'utilisation de l'aviation par la Croix-Rouge

et la préparation des infirmières convoyeuses d'avion font l'objet d'études constantes de la part du Secrétariat de la Ligue, en collaboration avec les organisations internationales d'aéronautique et les aéro-clubs nationaux. La question des secours en mer est étudiée par le Comité international de la Croix-Rouge en coopération avec la Ligue.

On sait que toutes les Croix-Rouges forment des ambulanciers et possèdent des dépôts de matériel sanitaire. Plusieurs forment aussi des sauveteurs. La Ligue documente les Croix-Rouges dans ces divers domaines, et ses représentants siègent à la Commission internationale des Secours sur Route. A l'heure actuelle, plus de 30 pays possèdent des postes de secours sur route, à l'organisation desquels collabore la Croix-Rouge.

Abordons maintenant le domaine de l'hygiène. Le prestige de la Croix-Rouge, son haut idéal, son impartialité, son caractère bénévole, la désignent tout particulièrement pour l'enseignement populaire de ces notions simples de puériculture et d'hygiène, dont la méconnaissance fait encore tant de victimes. Aussi voit-on la plupart des Sociétés nationales publier des articles, organiser des cours, des conférences, des expositions, des semaines ou des journées consacrées à l'hygiène, à la propreté, à la protection de l'enfance, à la lutte contre les fléaux sociaux, à la prévention des accidents, notamment dans l'industrie. La Ligue les y a aidées en publiant elle-même des articles, des affiches, des brochures, en prêtant des films, etc. . . .

Cette lutte ne peut être menée effectivement que par l'organisation de consultations prénatales, de consultations de nourrissons, de dispensaires antituberculeux et antivénériens, de dispensaires d'hygiène mentale. Aussi un grand

nombre de Croix-Rouges ont-elles participé à la création et à l'entretien de ces institutions, que l'on tend à grouper aujourd'hui en centres de protection maternelle et infantile, ou mieux encore en centres de santé. Les Croix-Rouges entretiennent des crèches, des pouponnières, des colonies de vacances, des maisons maternelles. Elles répandent la vaccination antivariolique, antidiptérique, antityphique. Certaines Sociétés se sont consacrées spécialement à la lutte contre le rhumatisme, la paludisme, le trachome, la lèpre.

Tel est le rôle préventif de la Croix-Rouge. Son effort, au point de vue curatif, se déploie dans ses polycliniques, ses hôpitaux, ses chalets-hôpitaux, ses maternités, ses sanatoriums, ses préventoriums, ses maisons de convalescence.

Le rôle de la Ligue a donc été de stimuler, de documenter et d'aider les Croix-Rouges nationales dans ces créations. Mais elle a dû se consacrer à des tâches qui revêtaient un caractère d'urgence, ou qui présentaient un aspect international, notamment en Tchécoslovaquie, en Roumanie, Lettonie, Esthonie, Lituanie.

Peu de personnes savent sans doute que la Croix-Rouge s'intéresse aussi au sort des marins malades à bord des navires de commerce. C'est pourquoi la Ligue a convoqué, sous les auspices de la Croix-Rouge norvégienne, deux conférences, celle d'Oslo en 1926, celle de Genève en 1929, pour étudier les moyens propres à améliorer l'hygiène dans la marine marchande. Conformément aux résolutions votées, elle étudia à la Commission permanente du Bien-Etre du Marin, en coopération avec le Bureau international du Travail, la création de dispensaires et de bureaux dans les ports, la standardisation des coffres à

médicaments des navires, la préparation d'un manuel médical pour les officiers des navires sans médecin, enfin, l'organisation des consultations médicales radiotélégraphiques.

Par ailleurs, la Ligue a facilité la reconstitution de l'Union internationale contre la Tuberculose, dont elle a assuré le secrétariat pendant 10 années. Elle a contribué également à former l'Union internationale pour la prophylaxie de la Cécité et l'Union internationale contre le Péril Vénérien.

Le conseiller technique de la Ligue participe à la préparation des congrès internationaux des hôpitaux; il a présidé jusqu'à 1933 l'Association internationale des Hôpitaux fondée à Vienne en 1931, qui publie la revue internationale des hôpitaux *Nosokomeion*. La Ligue a, dès sa fondation, entretenu des relations avec la Société des Nations, le Bureau international du Travail, l'Office international de d'Hygiène Publique, puis avec l'Office international de radiodiffusion et l'Institut international du Cinéma éducatif.

Actuellement, la Ligue se préoccupe surtout de développer l'hygiène rurale et a publié dans ce but une étude intitulée: La Croix-Rouge et l'hygiène rurale, que j'ai déjà mentionnée.

Le secrétariat de la Ligue n'a pas non plus négligé l'étude des questions d'assistance, ou, pour employer un terme plus moderne, de service social. En effet, les dispensaires d'hygiène et de puériculture, les services d'infirmières, l'action de secours, la Croix-Rouge de la Jeunesse, l'activité des bénévoles touchent à l'assistance sociale. Les interventions de la Croix-Rouge en faveur des familles des combattants, en faveur des invalides et des orphelins de guerre relèvent entièrement du service social. Il en est

de même de l'action entreprise par diverses Croix-Rouges en faveur des orphelins en général, des mères, des enfants, des adolescents, des vieillards, des étudiants, des marins, des émigrants, des familles appauvries de la classe moyenne. La crise économique qui sévit dans le monde et qui force à l'inaction des millions de chômeurs, a conduit la Croix-Rouge à développer dans plusieurs pays ses œuvres d'assistance sociale et à créer de nouveaux services en faveur des familles atteintes par le chômage. Le service social des hôpitaux, l'institution d'assistantes ménagères, la construction de maisons ouvrières, l'établissement de jardins ouvriers sont encore du service social. Plusieurs sociétés ont assumé une part importante du service de l'assistance et donnent des cours de service social. Aussi la Ligue a-t-elle cru devoir participer à l'organisation des conférences internationales du service social qui se sont tenues à Paris (1928) et à Francfort (1932). Elle se fait représenter aux conférences internationales pour la protection des migrants.

Après le secours en temps de calamités, après l'enseignement de l'hygiène, nous arrivons à la profession de l'infirmière. Les soins aux malades ne sont sûrs et efficaces que s'ils sont confiés à des infirmières bien recrutées et formées dans une bonne école. D'autre part, l'hygiène sociale repose en grande partie sur l'action de l'infirmière visiteuse.

On comprend dans ces conditions combien la Croix-Rouge s'intéresse aux écoles d'infirmières comme au perfectionnement des services d'infirmières et d'infirmières visiteuses. La Ligue a fondé, en 1920, à Londres (en collaboration avec le Bedford College for Women, le College of Nursing et la Croix-Rouge britannique), un cours international pour

infirmières visiteuses. En 1924, devant la demande croissante de personnel dans les services d'hygiène sociale, elle ouvrit un deuxième cours destiné aux directrices et monitrices d'écoles d'infirmières. Sur l'initiative de la Croix-Rouge tchécoslovaque, et grâce aux concours généreux de six autres sociétés nationales, elle fonda le Foyer international, résidence des promotions successives d'élèves.

Le cours de Londres ont été suivis par 221 infirmières originaires de 42 pays; leurs études terminées, elles ont assumé la direction de centres de puériculture, de services d'hygiène sociale, d'écoles d'infirmières. En outre, un certain nombre d'infirmières ont pu, grâce à la Ligue, recevoir, pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, une formation complémentaire spécialisée dans divers centres, d'autres encore ont fait leurs études complètes aux frais de la Ligue. En 1934, la responsabilité et l'organisation de ces cours ont été transférés à la Fondation internationale Florence Nightingale à laquelle la Ligue continue à apporter sa collaboration.

L'objectif principal de la Ligue a été d'obtenir pour l'infirmière dans tous les pays, une formation professionnelle sérieuse et officiellement reconnue; ce faisant, elle a contribué grandement à donner à la profession de l'infirmière la considération à laquelle celle-ci a droit par l'éminente contribution qu'elle apporte au soulagement de la souffrance.

Le rôle de l'infirmière et de l'auxiliaire volontaire en temps de calamités publiques et leur préparation à ce rôle font l'objet d'une attention spéciale de la part des Sociétés nationales de la Croix-Rouge; la Ligue contribue au développement de cette forme particulière de la profession d'infirmière.

Nous arrivons maintenant à la quatrième partie du programme de la Ligue: la Croix-Rouge de la Jeunesse.

La Croix-Rouge a été amenée à se tourner vers l'enfance et la jeunesse afin de sauvegarder la santé physique et morale des jeunes générations et de leur préparer un avenir meilleur. Se basant sur les instincts altruistes, la bonne volonté désintéressée et le besoin d'action qui sont l'apanage de la jeunesse, la Croix-Rouge a eu l'idée d'agir non seulement pour l'enfant, mais encore par l'enfant. C'est ainsi qu'est née la Croix-Rouge de la Jeunesse, ensemble du programme et de l'action des sections cadettes des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. La Ligue lui apporte son concours le plus cordial et le plus assidu. La première initiative fut prise au Canada, en 1914, en vue de faire participer les jeunes aux efforts de la Croix-Rouge en faveur des malades, des blessés et des malheureux. Le mouvement ne tarda pas à s'étendre. C'est ainsi qu'en 1921, l'on comptait déjà 14 sections nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse et qu'il en existe actuellement 52, alors que le nombre des membres est passé de cinq à 16 millions et demi.

La Croix-Rouge de la Jeunesse devait plaire aux jeunes par son caractère de croisade contre les forces mauvaises de la misère, de la maladie et de la mort. Son but est d'inculquer aux jeunes la pratique de l'hygiène et de l'entraide. Ses membres, répartis dans le monde entier, apprennent à se connaître par la correspondance interscolaire internationale, ils nouent entre eux des liens d'amitié et manifestent leur esprit de bonne volonté et de compréhension mutuelle.

La Croix-Rouge de la Jeunesse a pour devise «Servir». Elle enseigne à la



jeunesse la collaboration et lui donne un but précis, facilement accessible. Les formules variées de son activité découlent toutes du même principe. Le junior observe les règles de la santé parce qu'il sait que celle-ci est une condition de vie féconde; sa qualité de membre de la Croix-Rouge ne lui permet pas de se désintéresser de la santé et du bien-être d'autrui.

Ainsi les juniors réunissent des fonds au moyen de leur travail personnel, pour créer des cantines, des pharmacies scolaires ou des terrains de jeu. Ils installent des lavabos ou des douches à l'école; ils organisent des cours d'hygiène ou de natation etc. Des enfants, au nombre de plusieurs centaines de mille, ont pu être examinés et soignés grâce aux juniors qui subventionnent des dispensaires, des préventoriums, des cliniques dentaires itinérantes, des colonies de vacances. Lorsqu'ils envoient un élève délicat à la montagne, lorsqu'ils prennent à leur charge un lit d'enfant dans un hôpital, ou font bénéficier une école des services d'une infirmière scolaire, les juniors passent du domaine de l'hygiène à celui de l'entr'aide. De nombreux groupes «adoptent» une école dans quelque région pauvre et envoient aux élèves des jouets, des livres ou des lettres affectueuses. Lorsqu'un désastre frappe des enfants, soit dans leur pays, soit à l'étranger, le sentiment de solidarité développé par la Croix-Rouge de la Jeunesse les pousse à témoigner leur sympathie aux victimes par des lettres ou par des dons souvent importants. Cet esprit de bienveillance qui anime les juniors envers leurs camarades des autres pays, est encouragé par la lecture des 36 revues publiées par les diverses sections nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse, dont le tirage

global dépasse 500'000, et où ils trouvent des nouvelles de ce que font leurs amis dans le monde entier.

Le Secrétariat de la Ligue s'est efforcé de stimuler et de développer l'action de la Croix-Rouge de la Jeunesse et d'encourager la création de nouvelles sections nationales. A cet effet, plusieurs conférences internationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse ont été organisées, dans le but de perfectionner les divers points techniques et de marquer les directives générales du mouvement. Le Secrétariat se maintient en relations constantes avec les sections nationales, leur fournissant des renseignements et des conseils, ainsi que des affiches, brochures, articles, photographies et études, destinés à la propagande en faveur de la Croix-Rouge de la Jeunesse et à faire connaître l'universalité de son action.

Ajoutons pour terminer cet important chapitre que le Secrétariat de la Ligue assure le fonctionnement international de la correspondance inter scolaire échangée sous l'égide de la Croix-Rouge. La correspondance inter scolaire est un des moyens par lesquels les membres des sections de jeunesse des Sociétés nationales apprennent à se connaître de pays à pays. Elle favorise l'application du programme de la Croix-Rouge de la Jeunesse. Les jeunes correspondants décrivent la part qu'ils prennent à l'œuvre d'hygiène et d'entr'aide de la Croix-Rouge et s'encouragent mutuellement par la comparaison des initiatives prises et des progrès réalisés dans leurs pays respectifs. L'album, ensemble de documents variés, constitue le véhicule ordinaire de la correspondance inter scolaire. L'année dernière, 7499 albums ont ainsi été échangés. (A suivre.)